

ANNEXE No 2

Par M. Armstrong:

Q. Pouvez-vous suggérer un remède à la situation actuelle?

R. Quant à moi, il n'y en a qu'un seul. Le voici: les Américains imposent un droit suffisant pour empêcher nos tabacs d'entrer chez eux, eh bien, imposons un droit suffisant pour exclure les leurs.

Q. Jusqu'à quel chiffre nos droits devraient-ils s'élever?

R. Les Américains nous frappent d'un droit de 35 centins.

Q. Laissons de côté les droits américains?

R. Je conseillerais 35 centins, et si ce n'est pas suffisant, allons jusqu'à 40. De toute façon, que le droit soit suffisant pour assurer une complète exclusion du tabac américain.

Par M. Avery:

Q. Vous disiez, il y a quelques minutes, que M. Macdonald ne veut pas manufacturer de tabac canadien?

R. Il n'en manufacture pas, et je comprends qu'il refuse d'en manufacturer.

Q. Mais il le peut, d'après la loi nouvelle.

R. Oh, non.

Par M. Clarke:

Q. Mais il peut le faire, aux termes de la loi proposée?

R. Non, il ne peut pas le faire; je ne pense pas qu'il le puisse.

Q. Avec l'uniformité du timbre, la même licence pour tout le monde; auparavant, il ne le pouvait pas, mais il le pourra sous la loi nouvelle?

Par M. Zimmerman:

Q. En toute équité, il me semble que vous essayez délibérément de détruire l'industrie d'un homme d'affaires qui travaille depuis cinquante ans, qui a basé son commerce sur certaines marques créées par lui. Vous nous demandez tout simplement de prohiber l'importation du tabac indispensable à son commerce, et cela dans l'intérêt du fermier?

R. Je vous dis ce que je voudrais dire à Macdonald.

Q. Je ne parle pas de Macdonald particulièrement, il y en a d'autres?

R. Eh bien, je voudrais dire à tout manufacturier de feuille américaine: "Continuez à manufacturer, mais achetez votre tabac en feuille dans notre pays.

Q. Ce n'est pas une réponse à ma question. Il y a des hommes qui ont créé d'importantes industries, basées sur certaines classes de tabac, leurs clients demandent ces tabacs et veulent en payer le prix, et malgré cela vous voudriez délibérément détruire leur commerce?

R. Non, je ne demande pas la suppression de leur commerce. Je répète que je voudrais qu'on leur tînt le raisonnement suivant: "Nous croyons que nous pouvons produire dans notre pays d'aussi bon Burley que celui que vous importez, et je vous demande de l'essayer".

Q. Votre opinion n'est autre chose qu'une simple opinion?

R. Parfaitement.

Q. Mais l'opinion des manufacturiers est différente?

R. Assurément

Par M. Armstrong:

Q. M. Macdonald, comme l'a dit M. Wigle, n'a jamais essayé le Burley canadien. Est-il déraisonnable de lui demander de l'essayer?

R. Je voudrais qu'on lui demandât de l'essayer.

Par M. Knowles:

Q. Je désire soulever un point d'ordre, M. le président. Le témoin est trop enclin à argumenter et trop de parti pris. Je crois que ce serait un précédent dangereux que